



ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

7300 – BOUSSU

EXTRAIT DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE

Art.L1122-17 : Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L1122-17 alinéa 1 et 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **mardi 10 novembre 2020 à 18heures30** par vidéoconférence.

Fait à l'Hôtel de Ville, le 30 octobre 2020.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général,

Les Bourgmestre et Échevins,

ADMINISTRATION GENERALE - INFORMATIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

SERVICE DES FINANCES - TAXES - GESTION BUDGET & MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

- 2. Subsides et cotisations à accorder en 2021 - Crédits budgétaires à prévoir au budget 2021 - Service ordinaire**
- 3. Cotisation à verser au Centre Local de Promotion de la Santé des Arrondissements de Mons et Soignies ASBL - Année 2020**
- 4. Approbation du taux de couverture du coût-vérité - Budget 2021**

**JURIDIQUE - MARCHES PUBLICS(GESTION ADMINISTRATIVE-
JURIDIQUE ET TUTELLES) - ASSURANCES - RÈGLEMENTS
DE TAXE ET REDEVANCE**

5. Service extraordinaire - n° de projet 20200017 - Marché public de travaux - Mobilité active 2019 - APPROBATION DES CONDITIONS MODIFIEES ET DU MODE DE PASSATION DU MARCHÉ - APPROBATION DE L'AVIS DE MARCHÉ
6. Service extraordinaire - Marché public de travaux - Mobilité douce 2018 - APPROBATION DES CONDITIONS MODIFIEES ET DU MODE DE PASSATION DU MARCHÉ - APPROBATION DE L'AVIS DE MARCHÉ
7. Règlement-taxe relatif à la collecte et au traitement des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés – exercice 2021 – Art. 040/36303 et 04001/36303

**TRAVAUX - VOIRIE - MOBILITE - MARCHES DE
TRAVAUX(PARTIE TECHNIQUE)**

8. Réglement complémentaire sur le roulage - Abrogation d'un emplacement pour personnes à mobilité réduite - PMR - rue Ferrer n° 65 à 7300 Boussu
9. Réglement complémentaire sur le roulage - Abrogation d'un emplacement pour personnes à mobilité réduite - PMR - rue de Caraman n° 104 à 7300 Boussu
10. Réglement complémentaire sur le roulage - Abrogation d'un emplacement pour personnes à mobilité réduite - PMR - rue de Caraman n° 77 à 7300 Boussu
11. Route régionale N51 - Traversée d'Hornu - Règlement complémentaire sur le roulage - Instauration d'une zone striée et de deux potelets rue de Mons face au n° 120 à 7301 Hornu

PLAN DE COHESION SOCIALE - AFFAIRES SOCIALES

12. remboursement de l'IEPS Jemappes

HUIS CLOS